

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Philosophie

- Institut catholique de Toulouse

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Pôle littéraire, philosophique et sciences humaines

Établissement déposant : Institut catholique de Toulouse

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Élément historique de la formation à l'Institut catholique de Toulouse, la Faculté libre de Philosophie propose, parallèlement à la formation philosophique classique dans les études canoniques de théologie, une licence d'Etat. Assumant l'orientation spécifique de l'enseignement catholique, cette licence entend donner aux étudiants les outils théoriques et conceptuels pour comprendre une pensée et les enjeux des délibérations pratiques, en parcourant dans les trois années les grands thèmes et les figures essentielles de l'histoire de la philosophie, tout en ouvrant l'enseignement sur des problématiques politiques, esthétiques, logiques et épistémologiques. Une telle formation, aux effectifs volontairement réduits, n'est classiquement pas directement professionnalisante, mais les méthodes critiques, les enseignements transversaux et les modules de professionnalisation proposés permettent d'envisager soit de continuer vers un master de philosophie, soit de mettre à profit les compétences acquises dans un projet individuel qui saura les mettre en valeur.

Avis du comité d'experts

La licence d'Etat (d'un volume notable de 1 848 heures) correspond aux attendus d'une telle formation et propose une progression claire pour une formation équilibrée constituée des enseignements fondamentaux en philosophie, qui suivent un double axe historique et thématique, complétés par des enseignements disciplinaires transversaux et des enseignements méthodologiques. La progression des enseignements sur les trois années est évidente mais pourrait laisser penser que la progression de la pensée philosophique (notamment pour ce qui concerne le bloc historico-philosophique) consonoit avec la linéarité de la chronologie (ce qui pourrait laisser croire que les auteurs antiques, par exemple, étudiés en L1, seraient d'un abord plus aisé que les philosophies contemporaines étudiées en L3), impression qui peut être relativisée par les perspectives thématiques développées par ailleurs. La part entre cours magistraux, cours « semi-magistraux » (qui laissent une plus grande liberté à la discussion philosophique) et travaux dirigés pourrait laisser plus de place à ces derniers, mais le souci d'exercer les étudiants à l'écrit comme à l'oral apparaît dans l'organisation d'un exercice par semaine. Un système d'unités d'enseignements réparties entre majeures (philosophie) et mineures (au choix de l'étudiant entre Lettres ; Communication ; Histoire ; Psychologie) permet d'envisager en fin de semestre une réorientation. Les débouchés indiqués après l'obtention du diplôme de licence correspondent pour l'essentiel aux acquis de la formation, à l'exception sans doute de la « recherche » et de la « gestion et administration des entreprises ».

Formation classique dans un Institut catholique, cette licence apparaît cependant en concurrence directe avec celle que propose l'Université Jean Jaurès et tâche de s'en distinguer en soulignant d'une part son orientation (sans doute plus versée dans l'étude de la patristique, de la métaphysique, de l'ontologie et de l'éthique), d'autre part le suivi qu'un nombre restreint d'étudiants peut permettre. Ceux-ci bénéficient en effet d'un tutorat assuré par un enseignant de la Faculté, sous l'autorité d'un Directeur des Etudes, dans une formation qui mise beaucoup, peut-être trop, sur l'ouverture internationale et l'encouragement à la mobilité (peu, pour l'instant, suivi d'effet) : l'année 2013 a vu se multiplier les accords internationaux (3) et ERASMUS (on est passé ainsi de 5 à 17 accords ERASMUS). Si indéniablement une telle politique permet d'entretenir un vivier de professeurs invités (qui assurent une part importante des « séminaires du lundi », séminaire d'ouverture à la recherche), on peut se demander dans quelle mesure, avec des effectifs limités et peu sortants, un tel nombre d'accords garde l'effectivité de son sens. Cette ambition concernant l'ouverture internationale se concrétise par ailleurs par la possibilité laissée à chaque étudiant de composer ses exercices dans la langue de son choix. L'option a un intérêt certain, mais se pose la question de sa réelle faisabilité.

L'équipe pédagogique est composée de 11 titulaires (Professeurs, Maîtres de conférences et Assistants) en section 17 (philosophie) et neuf vacataires. Les statuts des enseignants-chercheurs titulaires mériteraient cependant d'être éclaircis, puisqu'ils n'ont pas la même signification dans une Université d'Etat (où le statut et le recrutement des enseignants-chercheurs est fixé par le Ministère) que dans un Institut catholique (où les statuts sont régis par une convention collective). Le choix d'interventions ponctuelles de professionnels sous la forme de plusieurs semi-conférences de présentation de leur activité apparaît judicieux, de même que la mutualisation, au niveau du champ de formation, de cours. Des réunions régulières de diverses assemblées, intégrant des représentants étudiants, assurent le suivi stratégique et pédagogique de la formation.

Le recrutement des étudiants s'effectue essentiellement en formation initiale avec des bacheliers L (par ex. 18 sur 26 étudiants en 2013/2014), via la procédure admission post-Bac. Les effectifs sont réduits (27 étudiants en 2013/2014), ce qui en permet le suivi pendant les études (les modalités du suivi des étudiants après celles-ci semblent moins abouties), et, malgré un fléchissement manifestement conjoncturel (avec de forts taux d'abandon dans la période 2012-2014), les taux de réussite restent excellents.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Classiquement « sans objet » pour une telle formation de licence, on peut souligner cependant une réelle attention à l'ouverture des étudiants sur la recherche, via notamment les séminaires du lundi.
Place de la professionnalisation	Intégrée dans la formation, la construction d'un projet personnel et professionnel de l'étudiant s'appuie sur les compétences d'un vacataire (au niveau du champ de formation) et sur des interventions ponctuelles de professionnels.
Place des projets et stages	On souligne la place d'un « projet de culture générale » pour les étudiants de L1. Les étudiants ont l'obligation de suivre deux stages, chacun sanctionné par la soutenance d'un rapport devant un jury
Place de l'international	Les ambitions affichées sont très (trop ?) grandes. Il reste à convaincre les étudiants de l'intérêt d'une mobilité sortante. La mobilité entrante relève d'une nouveauté dont il conviendra de suivre les effets. Le statut des chercheurs invités (salutaire pour une ouverture sur la recherche en philosophie) pourrait être éclairci
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le système de majeures/mineures est convaincant. Le suivi des étudiants par un tutorat et le directeur des études constitue sans aucun doute l'un des points forts de la formation
Modalités d'enseignement et place du numérique	On note l'appui sur la plate-forme numérique moodle pour le cadre général de formation et en particulier, pour les situations spécifiques d'étudiants (dispensés d'assiduité)
Evaluation des étudiants	Les étudiants sont astreints à composer un devoir toutes les semaines en moyenne, écrit ou oral, ce qui constitue un très bon entraînement. Les connaissances sont sanctionnées par semestre sous la forme de ce contrôle continu et par un examen final. On souligne un point original et intéressant : l'oral de synthèse en fin de L3. La validation des années et du diplôme se fait par un jury rectoral, sous la présidence d'un enseignant-chercheur d'une Université d'Etat
Suivi de l'acquisition des compétences	Suivi longitudinal soutenu par le Directeur d'Etudes et le tutorat individuel étayé sur un « portfolio de compétences » (résumé des compétences) actualisé semestriellement, et sur un « livret de la faculté » explicitant les progressions

Suivi des diplômés	Pas de données statistiques significatives (première enquête en juin 2014), mais une appréciation : la majorité semble s'orienter vers le master ; pas ou peu d'insertion orientée vers la vie professionnelle
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La faculté met en ligne une évaluation détaillée de chaque enseignement par questionnaire anonyme sur la plateforme moodle. Un conseil de perfectionnement se réunit annuellement, en lien avec des réunions pédagogiques. L'autoévaluation s'appuie sur les dispositifs précités

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Un suivi pédagogique individualisé et des aménagements prévus pour les étudiants (favorisé par le petit nombre d'inscrits).
- L'importance accordée aux enseignements transversaux et à la méthodologie, permettant des réorientations à différents niveaux du cursus.

Points faibles :

- Le flou sur les statuts et le recrutement des enseignants-chercheurs, leur recrutement et compétences.
- L'ambition affichée à l'international, dont l'offre pléthorique ne coïncide pas avec la réalité des effectifs de la formation.
- La nécessité d'une régulation des effectifs pour que ceux-ci restent limités.

Conclusions :

La faculté de philosophie a changé à la fois ses équipes, sa politique et sa maquette d'enseignement très récemment : le recul nécessaire pour évaluer ses ambitions (et notamment à l'international) est sans doute encore trop faible mais doit constituer un point de vigilance. La faculté est-elle en situation d'honorer tous les accords ERASMUS signés ? A-t-elle les moyens réels d'appliquer sa politique concernant la liberté laissée à un étudiant de composer dans la langue de son choix ?

Observations de l'établissement



INSTITUT
CATHOLIQUE
DE TOULOUSE



Le Recteur

LTS/JC/14_15/0082

Toulouse, le 03 mars 2015

Objet : Réponse de l'ICT au rapport d'évaluation sur la licence de philosophie par l'HCERES

Nous notons avec satisfaction que le contenu, l'équilibre, la progressivité, la méthodologie, le tutorat, l'ouverture à la recherche, caractéristiques de cette formation, répondent à ce qui est attendu. Nous nous réjouissons aussi que l'excellence des taux de réussite soit reconnue.

✓ A propos des accords en matière de relations internationales les accords Erasmus listés :
- concernent toutes les formations de la faculté,
- sont des accords ouverts à des étudiants de toutes les autres filières de l'ICT,
- concernent évidemment aussi la mobilité de tous les enseignants et des administratifs de l'ICT.

Ces accords se traduisent par la mise en œuvre suivante :
Mobilité étudiants (entrants et sortants) : 13 (sur 8 accords différents)
Mobilité enseignants : 8 (sur 7 accords différents)
Mobilité personnel administratif : 1

Au total, 13 accords sur 17 ont été activés dans l'espace de 18 mois, pour une mobilité totale de 23 personnes.

✓ Nous contestons que cette licence soit en concurrence directe avec celle proposée par l'Université Jean Jaurès. Du reste le rapport lui-même reconnaît des spécificités, en métaphysique et en ontologie notamment, qui l'en différencient, ainsi que de petits effectifs, insuffisants pour porter préjudice à l'université évoquée.

✓ A propos de la qualification du corps enseignant, la situation est la suivante :
Les diplômes du corps enseignant de la licence d'Etat en philosophie :
- titulaires : 3 docteurs HDR ; 6 docteurs d'Etat ; 1 docteur canonique ;
- vacataires enseignants de cours magistraux : 2 docteurs d'Etat ;
- vacataires enseignants de TD : 2 doctorants d'Etat.

Les qualifications CNU :
- titulaires : 7 qualifiés au CNU ; 1 professeur titulaire de l'université de Ljubljana (où n'existe pas la qualification du CNU) ; 2 non qualifiés au CNU ;
- vacataires enseignants de cours magistraux : 2 qualifiés au CNU.


Luc-Thomas Somme

Etablissement privé d'Enseignement Supérieur et de Recherche reconnu d'utilité publique